

Questions et réponses au sujet de

FIN-20182254 – Les cyberrisques et le système bancaire ouvert

Question 1 : La Couronne peut-elle confirmer s'il y a un titulaire ou fournisseur privilégié pour cette occasion?

Réponse 1 : Il n'y a pas de titulaire.

Question 2 : La Couronne peut-elle préciser la méthode de sélection en fonction de critères techniques ou financiers.

L'annexe D – Méthode de sélection stipule ce qui suit :

Selon la note combinée la plus élevée pour le mérite technique (70 %) et le prix (30 %) et

Les parties comprennent que, pour être admissibles, elles doivent soumettre une proposition qui répond à toutes les exigences obligatoires et qui obtient la note minimale indiquée aux fins des critères cotés. Le contrat sera attribué en fonction du meilleur rapport qualité/prix en tenant compte à la fois du mérite technique des propositions et des évaluations des prix. Pour déterminer la note globale obtenue par une entreprise, une pondération a été établie selon laquelle le mérite technique représentera **60 % de la soumission, et le prix, 40 %**.

Réponse 2 : La méthode de sélection est fondée sur la note combinée la plus élevée pour les qualités techniques (70 %) et le prix (30 %).

Question 3 : La Couronne peut-elle préciser la façon dont R2 sera cotée. R2 indique qu'elle vaut 10 points, la ventilation dans la description indique 5 points.

Réponse 3 : Veuillez consulter la DP ci-jointe mise à jour avec les nouveaux points indiqués dans R2.

Question 4 : La Couronne va-t-elle offrir une prolongation d'une semaine sur la clôture de l'appel d'offres pour le 5 mars au 12 mars?

Réponse 4 : Oui, la Couronne permettra de prolonger la date de clôture des soumissions au **12 mars 2019**.

Question 5 : Serait-il possible d'obtenir une version Word de la DP.

Réponse 5 : La version PDF de la DP de cette soumission peut être reconvertie en un document Word.

Question 6 : Se reporter à : 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique : 1 copie papier et 1 copie électronique sur clé USB

Section II : Soumission financière : 1 copie papier et 1 copie électronique sur clé USB

Section III : Attestations (1 copie papier)

Question 6a : les détails fournis dans la section qui suit le résumé ci-dessus comprennent-ils les instructions pour la section IV – Renseignements supplémentaires. Les soumissionnaires doivent-ils ajouter le contenu demandé dans la section IV – Renseignements supplémentaires dans la section III — Attestations? Veuillez donner des précisions.

Réponse 6a : Oui, il faudrait ajouter les attestations dans ces renseignements supplémentaires.

Question 7 : Pourriez-vous préciser la durée du contrat pour l'offre ci-dessus? Sur la couverture, il est indiqué - Durée du contrat estimée, du contrat attribué jusqu'au 17 mai 2019, et à la section 7.4.1, la période du contrat correspond à l'attribution du contrat jusqu'au 29 mars 2019.

Réponse 7 : La durée estimée du contrat est l'attribution du contrat jusqu'au 17 mai 2019.

Question 8 a) : L'annexe «D», Évaluation technique c), Qualifications de la ressource, indique: «Le soumissionnaire doit envoyer des demandes de soumissions distinctes pour chaque ressource proposée». **b)** Veuillez préciser la manière dont les fournisseurs doivent répondre s'ils soumettent une réponse incluant le chef d'équipe, comme requis dans les exigences notées (R1), ainsi que d'autres personnes disposant des connaissances et de l'expertise nécessaires pour répondre aux exigences du projet.

Réponse 8 a) L'annexe «D», Évaluation technique c), Qualifications de la ressource, indique: «Le soumissionnaire doit envoyer des demandes de soumissions distinctes pour chaque ressource proposée», est le texte standard dans le modèle de demande de proposition.

Réponse 8 b) Les soumissionnaires enverront une proposition technique pour cette DP et toute information additionnelle pourra également être ajoutée dans l'offre technique.

Question 9 : Le ministère des Finances fournira-t-il au promoteur une reconnaissance dans le rapport publié?

Réponse 9 : L'auteur obtiendra un crédit pour le rapport, mais le ministère des Finances pourra l'utiliser lors de l'examen des politiques.

Question 10 : Compte tenu de la prolongation de la date limite de la proposition, le ministère des Finances serait-il disposé à modifier les dates limites?

Réponse 10 : Les dates limites ont été ajustées dans les annexes A et B; veuillez vous reporter à la demande de propositions modifiée ci-jointe.

La date de fin révisée est le 27 mai 2019

Question 11 : Afin de fournir au ministère des Finances une expertise approfondie dans chacun des domaines critiques des services bancaires et financiers, ainsi que de la cybersécurité, le Canada permettrait-il aux fournisseurs de soumettre une proposition proposant des chefs de projet doubles possédant une expertise confirmée en la matière

Réponse 11 : Le ministère des Finances acceptera les propositions de plusieurs chefs de projet qui répondent à l'exigence.

Question 12 : Le ministère des Finances accepte-t-il d'inclure une limite de responsabilité dans les conditions du contrat subséquent et de modifier la DP en conséquence? La responsabilité illimitée pour un rapport plafonné à 50 000 \$ est un compromis inhabituel en matière de risque.

Réponse 12 2035 24 (2008-05-12) Responsabilité- Le ministère des Finances gardera le silence sur la responsabilité

Question 13 : Le ministère des Finances accepte-t-il d'inclure le terme 4006 du CCUA intitulé «L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux»? Le promoteur estime que la réponse, qui traite des cyber-virus, est très opportune et profite à une catégorie plus large de personnes. Le promoteur accepterait toutefois d'accorder au ministère des Finances une licence perpétuelle et étendue pour utiliser, copier, reproduire, etc.

Réponse 13 : Clause 4006 (2010-08-16), L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux.

Question 14 Concernant la partie 3 - Instructions pour la préparation des soumissions, section 3.1, l'État demande «1 copie papier et 1 copie électronique sur clé USB» pour les propositions technique et financière; étant donné que les clés USB sont coûteuses, la Couronne pourrait-elle envisager de le remplacer par «sur clé USB ou DVD»?

Réponse 14 : Le département n'acceptera que les clés USB; vous pouvez inclure toutes les propositions sur une clé USB.

Question 15 : étant donné que la rue Elgin est en construction et qu'il sera difficile pour les fournisseurs d'obtenir l'adresse de réception des soumissions située au 90, rue Elgin, pourrait-il envisager d'utiliser une méthode de livraison électronique à leur disposition pour les soumissions de fournisseurs telles que 'e-Post Connecter' ou autoriser l'envoi de propositions par courrier

Réponse 15 : Le ministère des Finances n'est pas configuré pour «e-post Connect» et, comme notre adresse est 90 Elgin et qu'elle n'est pas en construction, les fournisseurs ne peuvent contester la soumission de leurs offres.